

Le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union européenne, dont la France, ont approuvé le mandat donné à la Commission européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Cet accord négocié dans le plus grand secret prévoit que les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique soient « harmonisées » en libéralisant au maximum les échanges, la circulation des capitaux et en protégeant les investisseurs. Les multinationales auront la possibilité d'attaquer les États et les collectivités territoriales si elles considèrent que leurs profits sont menacés ou simplement revus à la baisse. Cela se traduira par des sanctions commerciales pour le pays contrevenant, ou par une réparation financière attribuée par un tribunal de droit privé pouvant être de plusieurs millions d'euros au bénéfice des plaignants.

Si les gains attendus de ces échanges sont flous, les risques sont bien réels.

Avec cet accord, l'agrobusiness américain pourra plus facilement écouler ses produits sur le marché européen, les droits de douane sur les produits agricoles étant revus à la baisse, avec des conséquences désastreuses sur l'agriculture locale. Mais c'est surtout au niveau des mesures non tarifaires que l'accord risque d'être impactant. En effet les normes sociales, sanitaires et environnementales seront interdites si jugées « déraisonnables, arbitraires ou discriminatoires ». Cette libéralisation réglementaire, ferait voler en éclat les normes sociales et environnementales appliquées en Europe et dans notre pays. Le libre accès aux matières premières y est explicite, fini donc l'interdiction d'exploiter les gaz de schistes. L'interdiction des OGM ne sera plus possible...

La ville de Villeneuve sur Lot serait impactée directement si ce traité était signé ; il sera alors en effet très compliqué d'instaurer du 100% de nourriture biologique et/ou locale dans les restaurants scolaires, de défendre par exemple une politique de régie pour la distribution d'eau et la production d'énergie car ces biens seraient privatisables et toute municipalité s'y opposant pourrait être accusée d'entrave à la liberté de commerce.

Les élus de la ville de Villeneuve sur Lot réunis en conseil municipal demandent au Président de la République et au Président de la Commission Européenne :

- L'ouverture d'un débat national sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.
- L'arrêt des négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) dit Grand Marché Transatlantique .